

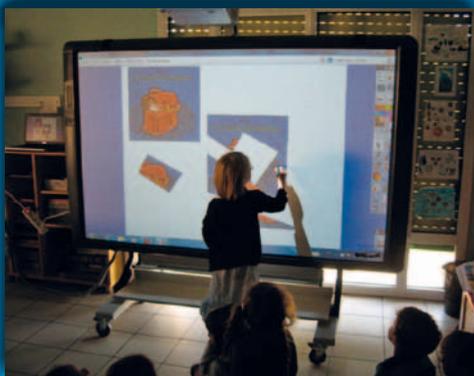
HIVER 2012-2013



Achèvement de la 1^{re} phase
des travaux grande rue P. 5



Ecole numérique P. 10



5^e Marché artisanal
et de la gastronomie P. 15





78440 GARGENVILLE
☎ 01 30 93 61 71

78250 HARDRICOURT
☎ 01 30 99 00 82

78480 VERNEUIL
☎ 01 39 71 99 58

**SPÉCIALISTE
EN
PLATS CUISINÉS LIVRÉS**



*Collectivités et
Restaurants d'Entreprises*

37, RUE DES VACILLOTS - 76510 SAINT NICOLAS D'ALIERMONT
Tél : 02 35 04 66 10 - Fax : 02 35 04 66 34

E.A.D.

Espaces verts

Création - Entretien - Élagage

AD Services

Travaux de jardinage - TVA 5,5%

Tél./Fax : 01 30 99 03 12

36, Grande Rue - 78250 Gaillon sur Montcient

*Rêves
de Mains*

**Pensez aux
bons cadeaux
pour la beauté
des mains !**



Soins des mains
Beauté des ongles



Sur rendez-vous à domicile Tél. : 06 08 02 01 64

E-mail : revesdemains@free.fr



SERVICES

Boualem AMARA
Port.: 06 89 44 65 35
2, rue du Point du Jour
78250 GAILLON SUR MONTCIENT
Fax: 01 30 22 06 33
amaraservices@orange.fr

NETTOYAGE

BUREAUX - IMMEUBLES - LOCAUX INDUSTRIELS



**Location balayeuse - Service voirie
Contrôle et Maintenance**

139 rue Nationale - 78970 Mézières sur Seine
Tél. : 01 30 95 55 98 - Fax 01 30 95 61 91

LE RÉSEAU
DES ARTISANS DU FUNÉRAIRE
TOUJOURS PRÉSENT
À VOS CÔTÉS

- ORGANISATION DES OBSÈQUES
- PRÉVOYANCE FUNÉRAIRE
- ARTICLES FUNÉRAIRES
- MONUMENTS & CAVEAUX

31 23
OBSÈQUES

APPEL GRATUIT: 21/7, 24h/24

Habilitation 10-78-00016



P.F & MIE. CISTARELLI
4, bd. Maurice Berteaux (face place du marché)
à MEULAN - Tél : 01 34 74 97 65

*Nous remercions les annonceurs
qui participent à la publication
du Journal de Gaillon.*

*Contact Régie publicitaire:
Christian Tétard 06 14 84 27 10*

Le journal de Gaillon Hiver 2012-2013

Bulletin officiel d'informations
de la Commune de Gaillon
sur Montcient

Mairie de Gaillon

Tél. 01 34 74 06 58

Fax 01 30 22 06 16

mairie.gaillon.sur.montcient@wanadoo.fr

Permanence des élus :

sur Rendez-vous

Horaires d'ouverture :

8h30 – 12h00

Fermé le Mercredi

Rédacteur en chef :

Jean-Luc Gris

Rédaction :

Christian Bouley

Philippe Le Gall

Nathalie Le Gonnidec

Jean Pierre Le Tellier

Régie publicitaire

et publication :

Christian Tétard

06 14 84 27 10

Réalisation :



01 34 97 50 90

RCS Versailles B 495 058 000

Édito

La revoilà la solution miracle !

On nous ressort le projet de liaison entre Cergy Pontoise et Gargenville (ex C13/F13)... Après une cinquantaine d'années de doutes, on aurait trouvé la formule magique ! Même si la circulation et l'urbanisation ont été profondément modifiées depuis 50 ans, peu importe on ne change pas le vieux projet ressorti des archives... Le tracé proposé partirait de Tessancourt-sur-Aubette pour rejoindre Gargenville avec un nouveau pont à Epône. Pas de bretelles d'accès prévues ; deux entrées, l'une à Tessancourt et l'autre à Gargenville. Dans cette configuration, pour accéder à cette déviation, il faudra vous rendre à Tessancourt !

Compte tenu de la circulation et des perspectives d'augmentation du trafic (objectif de construction de logements sur la rive droite et arrivée du RER E aux Mureaux), les 7 % d'amélioration annoncés paraissent bien minces au regard des difficultés existantes.

Le prolongement de la deux fois deux voies de Magny à la rocade de Limay permettrait d'optimiser les coûts et d'associer le département du Val d'Oise concerné par le trafic.

Le conseil municipal de la commune de Gaillon-sur-Montcient s'oppose à l'édification d'un viaduc à Gaillon-sur-Montcient entre les coteaux de Gaillon et d'Hardricourt (hauteur 45 mètres et longueur 400 mètres). Cet ouvrage viendra détruire les milieux naturels et défigurer le paysage. Il coupera le village en deux.



Notre commune et les communes voisines devront-elles subir la triple peine ? Destruction du paysage, nuisances sonores importantes et aucune amélioration pour le franchissement de ponts entre Meulan et Les Mureaux ?

À quand un franchissement de pont supplémentaire entre la rive droite et la rive gauche dans le secteur ?

Je finirai ce mot en souhaitant à chacune et chacun d'entre vous de joyeuses fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous le jeudi 17 janvier à 19h00 pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

*Le Maire,
Jean-Luc GRIS*

SOMMAIRE

Interviews sur le Grill	2
Comptes rendus des Conseils municipaux	3
Récapitulatif des travaux	5
Révision du POS et élaboration du Plan Local d'Urbanisme	6
Permis de construire	6
Circulation dangereuse	7
Jardins potagers	7
Parc Naturel Régional du Vexin Français	8
Epanchages de boues	8
Voies de circulations douces entre Vétheuil et Meulan	9
Nouvelles de l'école des Quatre Vents	10
Etude Surveillée	10
En cas d'urgences...	11
Commerce multi service	11
Taxi collectif	11
Inscription sur les listes électorales	12
Déchets verts au hangar communal	12
Cérémonie du 11 Novembre	12
Etat civil	12
Forum des associations	13
Association Gaillon Yvelines Sport 78	13
Journées du patrimoine 2012	14
Une passerelle vers les voyages ou l'évasion par la lecture...	15
Soirée Belote	15
5 ^e Marché Artisanal et gastronomique	15
Histoire du village	16
Agenda de l'année 2013	18



Suzanna FERREIRA
Conseillère municipale

*La Commission Information :
Ah! La voilà, notre benjamine
de l'équipe! Bonjour Suzanna,
Tu croyais que tu allais nous*

échapper, mais non, ton tour est aussi venu de passer à l'interview sur le grill. Et si tu commençais doucement, par une petite présentation...

Suzanna Ferreira: Euh, Oui, Monsieur... (Ndlr: non, là, on en rajoute, elle n'a pas fait sa timide!). Et bien, j'ai 26 ans, j'habite à Gaillon depuis l'âge de 3 ans. J'ai fait mon entrée à l'école primaire. Puis collègue à Meulan, Lycée F. Villon aux Mureaux... et Licence de lettres modernes à l'université de Cergy. Côté passion, je fais de la danse, qui occupe une grande partie de mon temps.

CI: Et maintenant?

Après avoir travaillé en tant qu'assistante pédagogique (soutien, cours du soir), je suis maintenant au service « Information, Orientation et Insertion Professionnelle des étudiants » à l'université de Cergy où je gère l'espace entrepreneurs et la communication. Et je m'occupe de la section Danse Moderne (en particulier de la Zumba) à l'AS de Seraincourt dont je fais partie.

CI: La question traditionnelle, c'est ton premier mandat. Qu'est-ce qui t'a conduit à te présenter?

Je suis intéressée par la vie de la commune, et je l'ai fait par amitié pour Monsieur Durand qui me l'avait proposé.

CI: Dans quelles commissions es-tu impliquée?

Je suis à la commission « Culture et vie locale », et à la commission « jeunesse », qui ont maintenant fusionné. Dans ce contexte, j'ai lancé l'initiative et travaillé à la mise en place de la bibliothèque, avant de passer le relais à Corinne Grenier.

CI: Pas trop dur, quand on commence dans la vie active, de concilier ces activités avec ta vie personnelle et professionnelle?

Et bien, comparé à ma vie d'étudiante de début de mandat, je suis plus sollicitée au niveau professionnel, et j'ai beaucoup plus de difficultés à tout gérer.

CI: Toi qui es jeune, voudrais-tu continuer de vivre à Gaillon?

J'y ai toutes mes attaches, J'aimerais y rénover un corps de ferme, ou y faire construire une maison écologique...

CI: Et ton avis sur l'évolution de Gaillon?

J'espère qu'il restera un village rural, tout en développant son dynamisme. Mais pour les jeunes, cela manque d'infrastructures, de transport, d'aires de jeux... En ce sens, Je suis prête à ouvrir le dialogue avec les jeunes pour essayer de faire évoluer les choses.

CI: Merci beaucoup Suzanna, à très bientôt donc.



Philippe LE GALL
Conseiller municipal

*La Commission Information :
Alors, Philippe, il fallait
bien que tu y passes aussi,
après avoir assaisonné
les autres membres du conseil municipal! Et tant
que l'on y est, Bon anniversaire (51 ans, en ce jour
d'interview!). Tu connais le principe, peux-tu te
présenter?*

Philippe Le Gall: Et bien, allons-y: Né aux Mureaux, j'avais des copains à Gaillon, Oinville Seraincourt... Je fréquente Gaillon depuis plus de 25 ans, et j'y habite depuis 1998. J'ai deux grandes filles, qui ont dépassé la vingtaine.

CI: Et coté professionnel?

Je travaille chez Astrium, aux Mureaux, responsable transport et logistique.

CI: Toi aussi, c'est ton premier mandat. Pourquoi t'es-tu présenté?

Cela me « titillait » depuis longtemps, de me mettre au service du village et des habitants. Et je ne le regrette pas! C'est vraiment enrichissant d'un point de vue culturel. C'est une belle aventure humaine, une expérience à vivre.

CI: D'accord, Philippe, on t'a suivi. Et tes activités au sein de la municipalité?

Vice-président de la commission projets et travaux. Cela consiste à soutenir les projets, notamment en commission finances, une collectivité, c'est comme une entreprise, il faut que cela rentre dans le budget. Il faut ensuite faire le suivi de l'état d'avancement. Je suis aussi membre de la commission information, et... Aie... torturé par mes collègues!

CI: Et comme pour tous, comment se passe le partage vie privée/vie professionnelle/Mairie?

C'est quand même assez difficile à concilier, d'autant plus que depuis deux ans, j'ai pris des nouvelles responsabilités coté professionnel.

CI: Et la vie à Gaillon?

C'est un choix, et surtout une qualité de vie! L'authenticité d'un petit village. Et pour ce qui me concerne, proche de mon travail en plus.

Quant à l'évolution du village (et oui, je sais que c'est la prochaine question), on va avoir de très fortes contraintes de la part des communautés de communes. Il est à souhaiter que le village puisse conserver son identité, sa ruralité et sa qualité de vie...

CI: Et...

(Sacré Philippe, il veut avoir le dernier mot...) Je tiens à vous remercier de m'avoir interviewé.

CI: Mais c'était un plaisir!

Extraits de Comptes rendus municipaux

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUIN 2012

VENTE TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire donne lecture d'une offre de prix pour l'acquisition d'un terrain situé dans le lotissement communal « Les Satais ».

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ACCEPTE l'offre faite pour un terrain cadastré B 87 et B 88 (lot 1) d'une superficie de 600 m² dans le lotissement communal « Les Satais » pour un montant de 125 000 € (terrain + viabilisation) et,
- AUTORISE le maire à signer le compromis de vente et la vente définitive.

MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Après modification, la nouvelle composition des autres commissions municipales est la suivante :

- Projets et travaux : Président : Monsieur Gris, Vice-Président : Monsieur Le Gall Membres : Monsieur Molina, Monsieur Vinter, Monsieur Trou, Monsieur Lefebvre et Monsieur Le Tellier.
- Finances : Président : Monsieur Gris Membres : Monsieur Vinter, Monsieur Lefebvre et Monsieur Le Tellier.
- Projet de Village et Environnement : Président : Monsieur Gris Membres : Monsieur Vinter, Monsieur Trou et Monsieur Le Tellier.
- Commission Appel d'Offres : ce vote est effectué à bulletin secret. Président : Monsieur Gris, Monsieur Vinter (titulaire), Monsieur Le Tellier (Titulaire), Monsieur Trou (Titulaire), Monsieur Molina (Suppléant), Monsieur Lefebvre (Suppléant) et Madame Denise LEGER (Suppléante).

DECISIONS DU MAIRE :

- Avenant au marché enfouissement des réseaux avec l'entreprise SOBECA portant le montant de 108 299,60 euros HT à 110 915,75 euros HT.
- Contrat de proximité Magnus pour la mise à niveau des équipements informatiques et le passage au logiciel E.Magnus : 1 090,00 euros HT (remplace les 600,00 euros du site E.Magnus).

INFORMATIONS DIVERSES

Stationnement des gens du voyage

Le Maire rappelle la procédure suivie : contact avec les représentants des communautés par le Maire puis constat par le commissariat, recensement des véhicules et des personnes transmis en sous-préfecture.

Le déclenchement de la procédure d'expulsion est fixé par un arrêté du sous-préfet. À titre d'exemple, la mise en œuvre de l'expulsion pour les Satais nécessitait deux compagnies de CRS.

Si le terrain occupé est un terrain communal, la mise en œuvre est plus rapide. Le Maire a pris un arrêté permanent d'interdiction de stationner sur le territoire de la commune.

À ce jour, l'impact sur les finances locales n'est pas chiffré, le seul ramassage des déchets ménagers a coûté 300 euros auquel il faudra ajouter l'électricité et l'eau.

Commerce Multi service

Réunion avec la chambre de commerces et d'industries le 7 juin à 16 h 00

pour la préparation des questionnaires portant sur les habitudes de consommation à l'intention des Gaillonnais.

Madame Léger, Messieurs Vinter et Le Tellier, Madame Le Gonnidec et monsieur le maire participeront au rendez-vous afin d'établir le questionnaire.

Affaire du mur Rue du Four aux Prêtres

Courrier reçu le 30 mai de notre avocat nous indiquant qu'un jugement sera rendu sous quatre semaines sur la récusation de l'expert précédemment nommé.

Limites de la commune

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Soyer (Maire adjoint de Meulan-en-Yvelines, chargé de l'urbanisme) reçu en mairie suite à la réunion qui a eu lieu en sous-préfecture le lundi 14 mai 2012.

Après vérification par les services de l'État, l'erreur matérielle est avérée ; la parcelle 58 devrait être rattachée à la commune de Meulan-en-Yvelines. Cette parcelle actuellement bâtie comporte des habitations et des personnes occupant les logements.

Afin de garder les habitants sur notre commune, il est proposé de mettre en place une procédure de modification des limites des deux communes, en septembre, dans les conditions suivantes :

- la parcelle 58 reste rattachée à notre commune,
- la parcelle 123 (en dessous de la parcelle 58) sera rattachée à Meulan,
- les parcelles du stade, dont Meulan est propriétaire, seront rattachées à Meulan.

Compte-rendus des syndicats intercommunaux et des commissions

Les compte rendus (reçus sous format électronique) sont disponibles sur le site internet de la commune ; dans la rubrique vie municipale.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2012

VENTE TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire donne lecture d'une offre de prix pour l'acquisition d'un terrain situé dans le lotissement communal « Les Satais ».

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ACCEPTE l'offre faite pour un terrain cadastré B 87 et B 88 P (Lot 2) d'une superficie de 600 m² dans le lotissement communal « Les Satais » pour un montant de 125 000 € (terrain + viabilisation) et,
- AUTORISE le maire à signer les documents afférents à la vente, le compromis de vente et la vente définitive.

ACQUISITION PARCELLE RUE DU FOUR AUX PRETRES ET L'ECOLE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'une convention avait été signée le 29 septembre 2008 entre la commune, Madame Nicole DE MOOR ET Monsieur Pierre GIRR.

Et suite à une erreur matérielle (le montant indiqué était de 9 600 € au lieu de 9 900 € représentant 30 € le prix du mètre pour une surface de 330 m²). Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer la vente définitive avec Madame Nicole DE MOOR pour

l'acquisition de la parcelle située entre l'École et la Rue du Four aux Prêtres (cadastrée Section E N° 354) pour un montant de 9 900 €.

DECISIONS DU MAIRE:

- Contrat avec Néopost pour un abonnement de Location-Entretien d'une machine à affranchir pour une durée de 3 ans. Le coût annuel est fixé à 294 €.
- Contrat avec la Poste pour la facturation d'affranchissement pour une durée de 3 ans.

INFORMATIONS DIVERSES:

Travaux Grande Rue:

Les travaux se terminent. L'enrobé est planifié pour le 20 ou le 21 juin. La réception devrait avoir lieu avant la fin du mois.

Il est rappelé que le nécessaire est fait par l'entreprise pour assurer le passage des cars. Un responsable de Véolia transport s'est déplacé dans la commune le 13 juin et Monsieur Molina lui a confirmé que le passage était possible (dans le pire des cas, l'entreprise Jean Lefebvre assure les manœuvres).

Defibrillateur

L'appareil est installé dans la salle des fêtes (près du local électrique). Les formations se feront à la rentrée.

Stationnement des gens du voyage

Suite au stationnement sur les parcelles privées au lieu-dit : Les Satais, il est proposé de mettre en place une barrière au niveau de la sente de Tessancourt afin de préserver le chemin et le patrimoine naturel identifié à cet endroit à travers l'atlas du Patrimoine naturel réalisé par le parc naturel régional du Vexin français.

Affaire du mur Rue du Four aux Prêtres

Courrier reçu du Tribunal Administratif le 12 juin nous informant de la récusation de l'expert précédemment nommé et du rejet de sa demande d'indemnités. Le Président du Tribunal administratif de Versailles va procéder à la nomination d'un nouvel expert.

Commission sécurité routière

Monsieur Gérard Trou, vice-président de la commission rend compte de la commission de sécurité routière qui s'est tenue le 12 juin dernier. Un bilan des réalisations a été fait et un plan d'action 2012 – 2013 a été adopté. Une réunion publique sur la situation de la rue du Point du Jour aura lieu le samedi 8 septembre 2012 à 10 h 00 avec les habitants de cette rue pour finaliser le plan d'action.

Devis reçus

Réalisation d'un revêtement ECF (Enrobé Coulé à Froid) bicouche depuis le panneau Gaillon-sur-Montcient 1 km jusqu'au 14 de la rue du Point du Jour.

- Entreprise Jean Lefebvre : 22 265 euros HT.
- Entreprise Sobeca : 27 254 euros HT.

Réfection des joints de caniveaux entre la rue du Four aux Prêtres et la Grande Rue pour un montant de 880 euros HT.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2012

PROTOCOLE ACCORD SINISTRE RUE DU FOUR AUX PRETRES

Le Maire rappelle que cette affaire date de 2009, de nombreuses réunions se sont tenues en Mairie ou sur le terrain. Malgré les nombreuses pièces versées au dossier, les dernières conclusions de l'expert préconisaient un dédommagement en faveur de la commune à hauteur de 22 000 euros.

Des discussions ont été engagées avec les sociétés CAIHS et Jean Lefebvre afin d'obtenir un accord financier et arrêter la procédure auprès du tribunal administratif de Versailles.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur le protocole d'accord suivant :

La commune de Gaillon sur Montcient accepte de transiger irrévocablement avec la Société Jean Lefebvre et la société CAIHS en percevant une indemnité globale, forfaitaire et définitive de 30 000 € H.T. dont elle est seule bénéficiaire, d'une part,

Et,

Accepte de garder à sa charge la somme de 46 923 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VOTE à l'unanimité, Pour.

Et, Autorise le Maire à signer le protocole d'accord avec :

La société de Coordination Assistance Ingénierie Hygiène, Sécurité et la Société Jean Lefebvre.

INFORMATIONS DIVERSES:

Rapport Annuel Smirtom :

Un exemplaire est remis à chaque élu et est tenu à disposition du public en Mairie.

Présentation Etude Cimetière :

Le Maire présente l'étude réalisée par le PNR qui a missionné un cabinet d'étude afin de valoriser les cimetières du Vexin.

Les besoins exprimés par la commune de Gaillon-sur-Montcient étaient les suivants :

- Réfection du mur côté rue et remise en état du portail.
- Requalification de l'entrée du cimetière.
- Extension du cimetière (en haut vers les Pierreuses).
- Création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir.
- Traitement du ruissellement des eaux de pluie.
- Végétalisation du cimetière.

Cette étude et les exemples présentés pourront servir de base au projet cimetière qui sera découpé en plusieurs phases.

Les documents présentés sont à la disposition du public en Mairie.

Points finances communales :

À fin septembre, les dépenses sont en ligne avec le budget 2012. Les recettes sont en baisse (périscolaires et locations), la réalisation du budget dépendra, encore cette année, des droits de mutation (35 000 euros au BP 2012 pour un réalisé de 55 000 euros en 2011).

Projet routier A13/RD28

Le Maire informe les membres du Conseil que suite à la réunion du 20 septembre dernier au Conseil Général, et au désaccord sur l'implantation d'un viaduc entre Gaillon-sur-Montcient et Hardricourt, un courrier est en préparation afin d'être adressé à Monsieur Arnaud Richard, député et aux sénateurs des Yvelines. La présentation du Conseil Général sera mise à disposition des élus et des gaillonnais dès qu'elle aura été reçue.

Trésorerie

Monsieur Jean Charles Bard est remplacé par Madame Aline Voillaume au 1^{er} octobre 2012.

Epannage des bovines

Suite à la réunion publique du 6 septembre, les analyses sont en cours et l'étude est en cours sur la possibilité de couvrir la plateforme par une bâche agricole. Un Plan d'action sera présenté par le Syndicat aux gaillonnais au premier trimestre 2013.

Travaux

La première phase des travaux de la Grande Rue (enfouissement des réseaux et réfection de la voirie) est achevée. La seconde étape concernant le haut de la Grande Rue est programmée pour le début d'année 2014.

Ce programme de rénovation a été accompagné par la mise en place d'aménagements de sécurité au croisement entre la Grande Rue et la rue de la Douaye, et sur la place de l'Eglise. À ce sujet, vous êtes nombreux à nous signaler l'incivilité de certains conducteurs qui n'hésitent pas à couper le sens giratoire mis en place pour sécuriser les croisements et ralentir les véhicules. Merci à chacun de respecter le code de la route, il y va de la sécurité de tous.



Pendant.



Pendant.



Avant.



Avant.



Après.



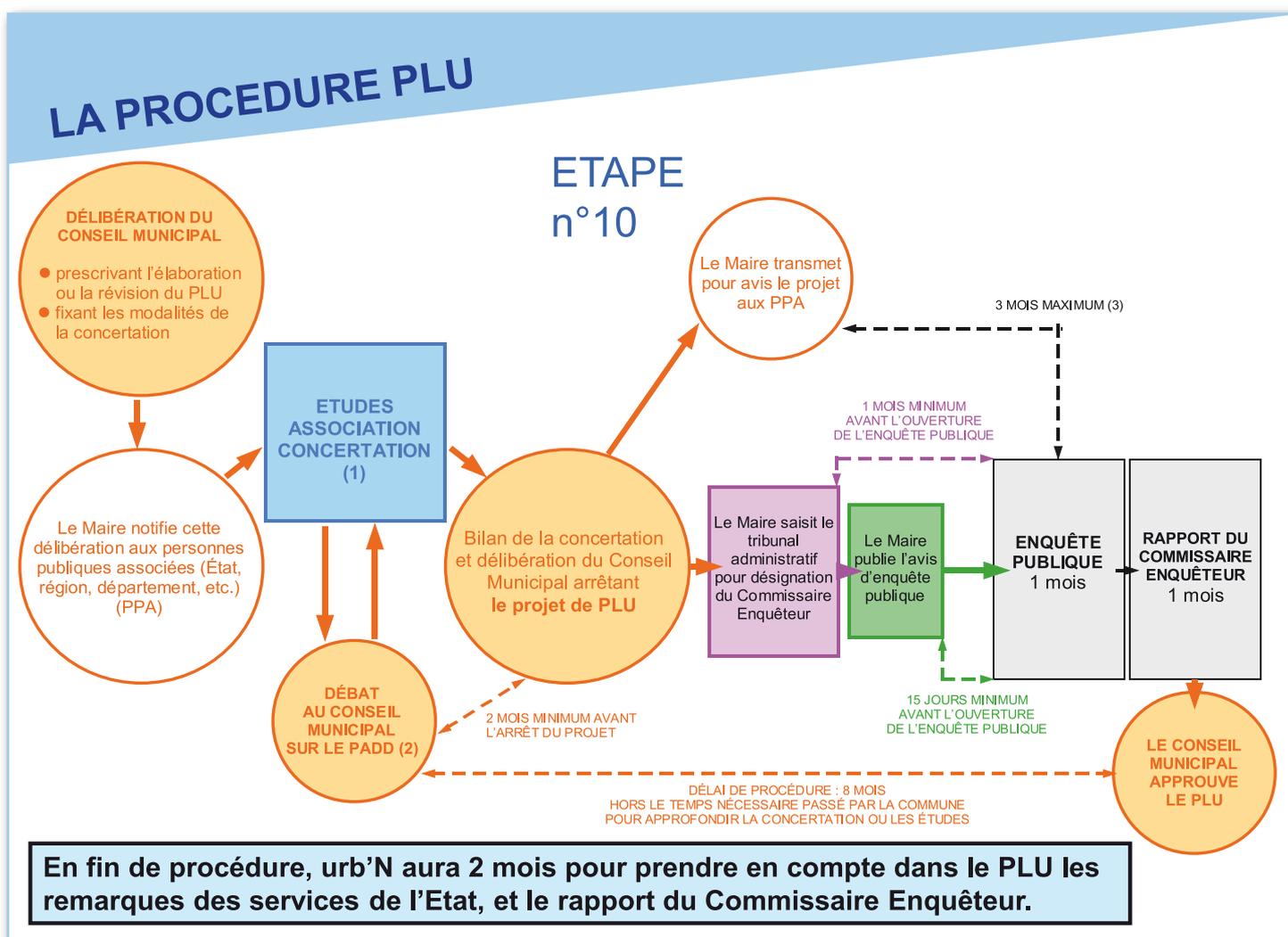
Pendant.

Revision du plan d'occupation des sols et élaboration du plan local d'urbanisme

La première réunion publique était organisée le jeudi 13 septembre dernier. Anne-Séverine Jorge, mandataire du groupement d'architecte en charge des études, et la commission municipale d'Urbanisme ont présenté les résultats de la première phase consacrée au diagnostic du territoire de la commune. La présentation est consultable en mairie. Nous vous rappelons que nous tenons un registre à votre disposition en mairie pour y noter vos remarques.



Quelques rares Gaillonnais ont assisté à la présentation.



PERMIS DE CONSTRUIRE

- M. et Mme BAGGARY : construction d'une maison individuelle – 28, Rue des Bouts de la Ville.

DECLARATIONS PREALABLES

- M. et Mme AMARA : détachement de 2 lots à bâtir – 6, Rue du point du Jour.

- M. et Mme JEUDY : aménagement sous balcon – 31, Rue du Four aux Prêtres.
- M. Marc DUPUIS : division d'un terrain en 2 lots à bâtir – 28, Rue des Bouts de la Ville.
- M. et Mme LASHERMES : mise en place d'un portail et d'un portillon – 87, Grande Rue.

Circulation dangereuse : Cas de la rue du point du jour

Comme vous le savez, la commission « Sécurité routière » continue d'œuvrer pour rendre la circulation dans Gaillon plus sûre.

Elle s'est donc penchée sur un point bien précis, la circulation Rue du point du jour, avec notamment la vitesse excessive qui y est trop souvent relevée.

Afin de faire le point, les riverains de cette rue ont été conviés le samedi 22 septembre à exposer leurs problèmes, et une douzaine d'entre eux étaient présents.

Il en ressort qu'effectivement la vitesse soit au centre du problème, que ce soit celle de personnes contournant le carrefour de Meulan pour aller vers le Val d'Oise, ou que ce soit certains... Gaillonnais rentrant chez eux. Eh oui, aussi à Gaillon, certains ne respectent pas la sécurité de leur village et mettent en danger la vie des autres!

Diverses propositions de solutions ont été apportées par chacun des riverains présents avec entre autres :

- Sens interdit, sauf aux riverains (donc uniquement aux personnes habitant la rue du point du jour).
- Feux rouges alternatifs aux endroits les plus resserrés.
- Chicanes (mais il a des problèmes de visibilité et de passage d'engins agricoles).

- Remettre des pavés plutôt qu'une route trop parfaitement lisse.
- Ralentisseurs types dos d'ânes.
- Demande d'un aménagement au carrefour de Meulan pour avoir une voie réservée avec flèche pour ceux qui tournent à droite (mais dépend du département).
- Faire venir régulièrement la police (cela est déjà demandé, mais le commissariat des Mureaux ne dispose pas assez d'effectifs pour cela).

Toutes ces propositions seront analysées par la commission Sécurité routière, avec l'aide de professionnels du secteur (moniteurs d'auto-école, DDE, ...). De plus M. Gris a proposé aux riverains de se joindre à cette commission.



Limitation 30.



Priorité à droite.



Passage de l'église.

Jardins potagers

Vous avez la main verte ?

Vous avez envie de cultiver des légumes mais vous n'avez pas de jardin ? La municipalité vous offre alors une solution !

En effet, la mairie possède un terrain communal inexploité rue de



la Douaye, et le conseil municipal propose de mettre à disposition des parcelles potagères aux Gaillonnais qui le souhaitent.

Le projet est à l'étude, si vous êtes intéressés, merci de vous adresser en mairie pour toute demande de renseignements.

Parc Naturel Régional du Vexin Français

Permanences Info-Energie

Les conseillers organisent des permanences et informent les particuliers gratuitement et de manière indépendante sur les possibilités d'économies d'énergie et les énergies renouvelables. Ils étudient les caractéristiques et les différentes informations fournies sur l'habitation concernée : mode de chauffage, isolation... Ils réalisent des évaluations simplifiées de la consommation d'énergie du foyer. Ils conseillent ensuite le particulier sur son projet.

À quel type de questions répondent les conseillers en énergie ?

- Comment isoler son logement (matériaux, épaisseur...)?
- Comment réduire ses factures d'énergie ?
- Quel est le meilleur type de chauffage pour son logement (gaz, bois, électrique...)?
- Comment financer son projet de construction / de rénovation ?

Attention, les conseillers ne se déplacent pas chez les particuliers. Lors des rendez-vous, pensez à amener plans, devis, factures, photos du projet ou de l'habitation.

Les permanences des conseillers

Une permanence mensuelle se tient à la Maison du Parc à Théméricourt le dernier mardi de chaque mois (sauf exception en décembre), de 14h à 18h.

Les entretiens se déroulent sur rendez-vous auprès de Marie Laure JORELLE.

Prise de contact au 01 34 48 65 96 ou par mail à l'adresse suivante : eie@pnr-vexin-francais.fr

Les permanences en 2013 : 29 janvier ; 26 février ; 26 mars ; 30 avril ; 28 mai ; 25 juin ; 30 juillet ; 27 août.

Ces permanences sont programmées en partenariat avec les Espaces Info-Energie (EIE) soutenus par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).



Epandages de boues

Suite aux très forts désagréments provoqués cet été par les odeurs des boues d'épandages (notamment le week-end du 15 août), près d'une vingtaine de Gaillonnais ont assisté à la réunion d'information du 6 septembre dernier présentée par M. GRIS, Maire et les membres du conseil municipal, en compagnie de M. CASSAGNE (Maire d'Hardricourt et président du syndicat intercommunal d'assainissement dont dépend Gaillon), le représentant de la société TERRYALYS chargée de l'épandage, ainsi que d'un technicien de la station d'épuration des Mureaux.



Ensemble, ils ont répondu aux questions des Gaillonnais, analysé le problème et essayé de lister les solutions qui pourraient être apportées.

Tout d'abord, il faut savoir que l'épandage des boues est réglementé par arrêtés préfectoraux pour les boues en provenance des stations d'épuration des Mureaux et d'Achères. Cet épandage doit respecter certaines règles, comme par exemple une distance minimale de 100 mètres des habitations (distance qui en fait importe peu, à cause de la circulation des vents rendant détectable l'odeur à plus de deux kilomètres...), ou enfouir les boues répandues dans un délai de 24 heures.

La commune peut donc donner un avis défavorable en conseil municipal, ce qui a été fait sur Gaillon, mais ne peut pas l'interdire, dès qu'un agriculteur accepte de recevoir ces boues (qui lui font gagner une bonne quantité d'engrais). Mais l'utilisation de ces boues va aussi dans le sens du Grenelle de l'environnement, qui préconise l'épandage plutôt que le brûlage des boues, ce qui aurait un coût et dégagerait du CO2.

Quant au problème d'odeur, il apparaît que ce phénomène s'est accentué avec la construction d'une nouvelle

plateforme de stockage il y a quatre ans, répondant à de nouvelles normes pour empêcher l'infiltration des eaux de boues dans les sols, pour la canaliser vers un bassin de rétention.

La raison des odeurs pourrait bien venir de la conception de cette plateforme, car les eaux ne s'écouleraient pas bien, laissant les boues avec un degré d'humidité bien supérieur à ce qu'il faudrait, et donc la fermentation engendrée libérerait les odeurs nauséabondes lorsque ces boues sont remuées.

C'est sur ces hypothèses que des analyses sont en cours, elles permettront de proposer des solutions dès l'été prochain (bâchage pour empêcher l'eau de pluie de s'infiltrer, autres...). Les responsables se sont engagés au moins à prévenir la mairie de Gaillon des dates d'épandage, afin de pouvoir alerter les Gaillonnais à l'avance.

Pour faire avancer le débat, le député M. Arnaud RICHARD a écrit au préfet M. Philippe PORTAL afin de faire remonter cette affaire.



Réunion du 6 septembre.

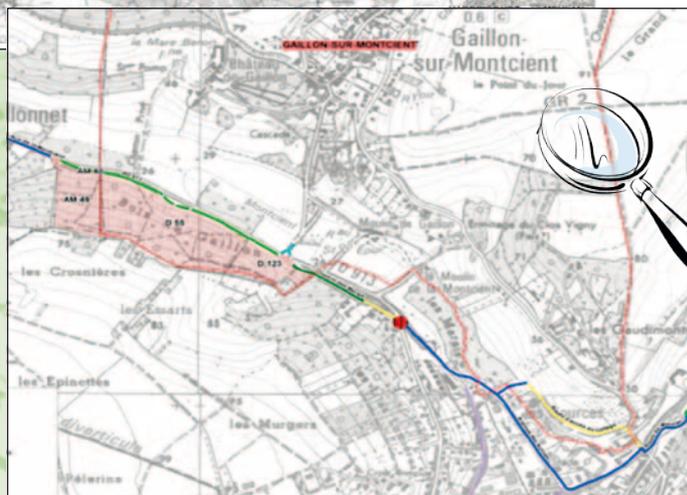
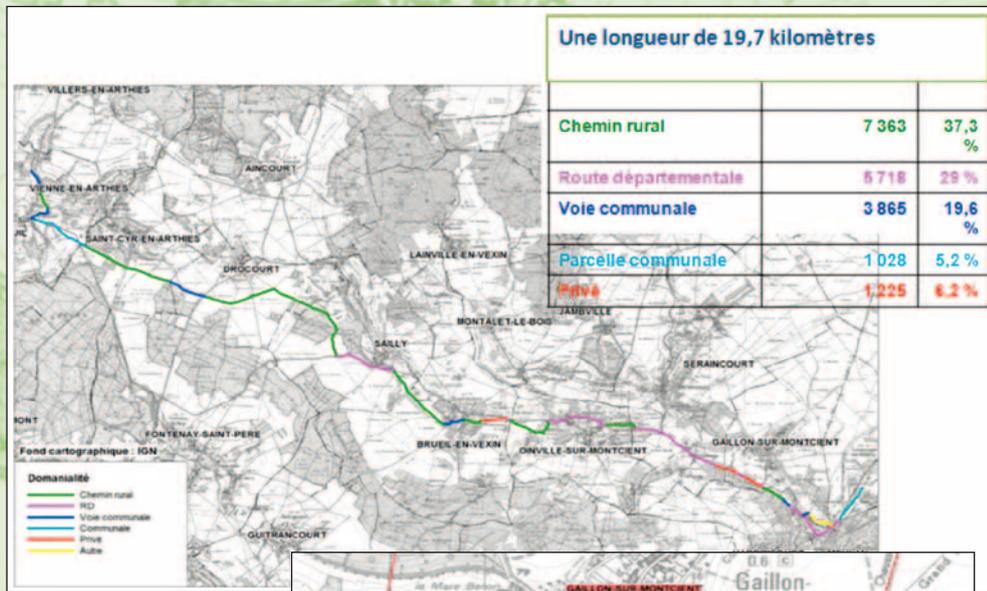
Voies de circulations douces entre Vetheuil et Meulan

Lors du dernier conseil municipal du 27 septembre 2012, M. Briot, responsable du service tourisme du PNR, est venu exposer un projet de voies de circulations douces (plus communément dites « pistes cyclables ») entre Vetheuil et Meulan, passant donc par Gaillon.

Cette étude a été lancée en avril 2011, concerne 11 communes, en grande majorité sur les Yvelines, sur une longueur de 19,7 km. Le tracé permettra à la fois des trajets de promenade et des trajets plus utilitaires, permettant par exemple de joindre Gaillon au collège ou à Meulan et Hardricourt.

Bien sûr, cela a un coût, puisque le projet total est budgété à 2,8 millions d'Euros, avec une part pour Gaillon de 172000 euros (proportionnel aux 1,6 km sur la commune). Avec des subventions d'environ 80000 euros de la Région Ile de France dans le cadre de l'inscription au schéma départemental des véloroutes et voies vertes, il pourrait rester à la commune 45000 euros.

Mais cela n'est pas pour tout de suite. Déjà, il faudra un accord de l'ensemble des 11 communes, puis les travaux se feront en quatre phases, la partie concernant Gaillon étant la troisième. On peut donc espérer voir ce projet aboutir d'ici 5 à 10 ans...



Nouvelles de l'école des Quatre Vents



C'est avec joie que l'équipe des enseignantes a retrouvé les élèves, après un repos bien mérité.

Par le biais des actions organisées par les membres de la Caisse des écoles, notre établissement bénéficie dorénavant d'outils novateurs en matière de pédagogie :

- une classe mobile comportant 11 PC portables pour les élèves et 1 PC portable pour les enseignantes. Les élèves bénéficient d'un apprentissage informatique plus précis afin de les préparer au B2I (Brevet informatique et internet) ;
- un Tableau Numérique Interactif (TNI) : tableau qui permet de visionner sur grand écran des documents élaborés par les maîtresses ou directement issus d'internet. Cet outil permet aussi d'utiliser une pédagogie interactive : les enfants manipulent des mots, des phrases, des images, transforment des documents. Ce support modifie le rapport que certains enfants entretiennent avec les apprentissages. En effet, les enseignements s'avèrent plus modernes et plus motivants.

Cette année, normalement à la fin du mois de mai 2013, les classes de CP/CE1/CE2 et CM1/CM2 partiront en

classe de découverte autour de la thématique des châteaux. Le séjour aura lieu dans un centre à Blois. Au programme, visite du château de Loches, de Blois, de Fougères et de Chambord ; atelier de sculpture et de danse médiévale.

Ce séjour est financé par la Caisse des écoles.

Nous vous invitons à participer massivement aux manifestations car sans les membres de la Caisse des écoles, les élèves ne bénéficieraient pas d'un cadre d'apprentissage motivant.

Enfin, nous accueillons de nouveaux délégués de parents d'élèves : M. Lemoine (père de Méloé, CE1 et de Maixent, CM2), Mme Bureau (mère de Nathan, MS et Lucas, CE1) et Mme Daumaille (mère d'Adrian MS, Ambre CE2 et Rebecca, CM2) en qualité de titulaires ; Mme Ferreira (mère de Léa, CE2), en tant que suppléante.

Mme Ripart, Directrice



Etude Surveillée

Depuis 2011, l'étude surveillée a été mise en place les lundis et jeudis soirs. Elle concerne les enfants scolarisés du CE1 au CM2 et est placée sous la surveillance des enseignantes, mesdames RIPART et SIMON.

Actuellement, une dizaine d'enfants bénéficient de ce service.

Les tarifs sont de 4 € par jour et par enfant pour les Gaillonnais, et de 4,20 € pour les élèves hors commune.

Les inscriptions se font auprès de la mairie.

En cas d'urgences...

Permanence des soins en Yvelines

La maison médicale de garde des Mureaux est ouverte lorsque les cabinets de ville sont fermés.

Toutes les informations la concernant se trouvent sur : www.pds78.org

Malade le soir, le week-end, les jours fériés ?

Maison Médicale de Garde des MUREAUX

Si vous êtes malade en dehors des horaires d'ouverture des cabinets médicaux, la Maison Médicale de Garde peut vous recevoir.

Elle est ouverte tous les soirs de 20h00 à 24h00 et les jours fériés de 9h00 à 13h00.



Mode d'accès

Les patients n'accèdent à la Maison Médicale de Garde qu'après appel du 15 et orientation par le médecin régulateur. Celui-ci fournit le code du portier, valide pour la journée, donnant l'accès aux locaux.

Ils sont accueillis par un agent de sécurité leur assurant sérénité et courtoisie.

Les médecins de votre secteur se sont organisés et ont ouvert depuis le 1^{er} novembre 2003, une maison médicale de garde.

Elle est située à l'angle de l'école Emile Zola, 204 avenue Paul Raoul, dans les locaux du centre social municipal.

Des panneaux sont situés sur l'avenue pour vous indiquer précisément l'endroit.

Commerce multi service

Suite au sondage lancé cet été sur le recensement des besoins d'un commerce Multi services, 50 réponses (40 en mairie et 10



en direct Chambre de commerce) ont été reçues.

L'analyse par la chambre de commerce va prendre entre deux et trois mois. La restitution et l'analyse des réponses auront lieu en séance du Conseil Municipal au premier trimestre 2013. La décision sur la poursuite de l'étude sera prise à ce moment.

Repas des « anciens »

Le dimanche 2 décembre, par une belle journée ensoleillée, avait lieu le traditionnel « repas des anciens ». Cette année, l'équipe du CCAS avait choisi un restaurant gastronomique, le « Coq au vin » situé en bord de Seine à TRIEL. Les convives ont apprécié le cadre de la salle qui nous était réservée, avec la vue panoramique sur la Seine et les côteaues et ont savouré le menu proposé, avec notamment, le « tournedos ROSSINI ». Pour compléter l'ambiance, le « DJ » de la maison a su proposer un enchaînement musical incitant de nombreux danseurs et danseuses à occuper la piste de danse. Un bel après-midi à reproduire !



Taxi collectif

Comme nous vous l'annoncions dans le journal précédent, la mairie a proposé de mettre en place un service de taxi collectif pour les personnes ayant des difficultés de déplacement pour faire leur course.

Un premier sondage avait été fait en mars dernier, et une dizaine de personnes avait répondu favorablement en étant intéressées par ce service.

Une réunion a alors eu lieu avec les personnes concernées en septembre. Mais il s'est avéré que l'ensemble des personnes présentes, sauf une, avaient un véhicule et ne souhaitaient ce service que partiellement (en hiver lors du gel par exemple), ou alors pour plus tard. La mise en place de ce service n'étant pas pérenne, il est décidé de voir éventuellement avec une commune avoisinante, possédant déjà un minibus et effectuant ce type de transport, s'il serait possible de prendre en charge une ou deux personnes de Gaillon.



Inscription sur les listes électorales

Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire sur les listes électorales.

- Si vous êtes Français: Munissez-vous de votre carte d'identité ou de votre passeport, et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Si vous êtes ressortissant de l'Union Européenne et que vous souhaitez vous inscrire sur les listes complémentaires pour les élections européennes et municipales:

Munissez-vous de votre passeport ou d'une carte de résident, et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Et vous, avez-vous pensé à vous inscrire sur les listes électorales ?



Ces démarches sont à effectuer en Mairie jusqu'au 31 décembre 2012 à 12h.

Déchets verts

Le hangar communal est ouvert le samedi de :

- de 16h00 à 18h00 du 1^{er} avril au 30 septembre,
- de 14h00 à 16h00 du 1^{er} octobre au 30 mars.

Comme chaque année, le hangar fermé depuis le 8 décembre, réouvrira le 16 février 2013.

Cette mise à disposition d'un espace de collecte des déchets verts est beaucoup plus pratique que d'aller à la déchetterie de Vigny, surtout lorsque l'on a plusieurs allers-retours à faire, on gagne énormément de temps... Et beaucoup d'entre vous utilise ce service.

Nous vous rappelons cependant que c'est un service proposé par la mairie, et qui n'a pas de caractère obligatoire.

Vous comprendrez donc aisément que cet espace ne peut pas être ouvert en permanence, et qu'il est du devoir de chacun de respecter les horaires de bonne grâce.



Cérémonie du 11 novembre

Le 94^e anniversaire de la fin de la « Grande Guerre » s'est déroulé en ce dimanche 11 novembre, en compagnie de M. Michel Vignier, Conseiller général du canton de Meulan, et des membres des associations d'anciens combattants.

Après que nos enfants aient déposé des gerbes de fleurs,

les personnes présentes ont cité comme à l'accoutumé le nom des Gaillonnais « Mort pour la France », et ont ensuite entonné la Marseillaise.



Etat civil

NAISSANCES:

- Clément BOUGOUIN VION, né le 12 juin 2012.
- Kylian SEHEUX, né le 8 août 2012.

DÉCÈS:

- Monsieur Bernard GOUBIN, le 3 juillet 2012.
- Madame Claudie RICHARD, le 2 septembre 2012.
- Monsieur Guy GEDEIX, le 9 septembre 2012.

■ Le Maire et le Conseil Municipal présentent leurs condoléances aux familles de Madame Richard et de Monsieur Geidex anciens membres du conseil municipal de la commune.

Forum des associations

Comme chaque année, en ce début septembre lançant la rentrée, vous avez participé au forum des associations de Gaillon et des alentours, avec notamment :

- l'AS Seraincourt,
- l'AGYS (gymnastique et danse),
- l'ACEMI (Batterie),
- la Capoeira,
- la compagnie d'arc d'Hardricourt,
- Noires et blanches en couleur (cours de piano et guitare),
- le CCAS - Les mardis récréatifs,
- la bibliothèque.

Les démonstrations de Capoeira attirent toujours autant de monde. Cette année ont été proposés des cours d'initiation au tir à l'arc, permettant de découvrir la technique de ce sport. Ce même jour, l'équipe municipale, assistée de M. Michel Vignier, Conseiller général du canton de Meulan, a accueilli les nouveaux arrivants de Gaillon.

Cette cérémonie, dans une ambiance détendue, a permis aux nouveaux Gaillonnais de faire connaissance avec leurs élus, de connaître les différentes activités et possibilités offertes par la commune.

Et tout comme au village d'Astérix cela se finit par un banquet, à Gaillon, cette matinée a été clôturée plus modestement par un pot de bienvenue.



Association Gaillon Yvelines Sport 78 (AGYS)

Un thé dansant « AGYS » sera organisé le dimanche 24 février 2013 avec l'orchestre G#neric.

Réservation dès janvier 2013 auprès de :

- M. André GERARD au 01 34 74 32 64
- Mme Sylvaine AMIOT au 01 34 74 79 49



Journées du patrimoine 2012

C'est avec succès que se sont déroulées les 15 et 16 septembre derniers les journées du patrimoine à Gaillon. L'exposition « De 1853 à nos jours - La vie du village de Gaillon sur Montcient » a fait salle comble.

Vous avez pu y découvrir, à travers photos, textes, objets... comment vivaient nos ancêtres. Et au détour des allées, certaines discussions avec des anciens ont pu agrémenter l'exposition par des anecdotes très touchantes.

L'inauguration faite par le Maire, Jean-Luc Gris, a attiré énormément de Gaillonnais, ainsi que des personnalités extérieures (M. Arnaud Richard, député; Mme Ghislaine Senée, Maire d'Evécquemont et conseillère régionale).

Madeleine Tétard, en compagnie de son mari Christian, a su nous faire vivre la saga de la famille Vion de Gaillon, châtelains de Gaillon lors d'une conférence le samedi soir. Elle a enchaîné le dimanche matin sur une visite de découverte de l'église, avec une vision que nous ne connaissions pas!

Un grand merci donc à Madeleine et Christian pour cette magnifique exposition, sans oublier bien-sûr, les personnes des mardis récréatifs qui ont récolté nombre d'objets ainsi que tous les autres contributeurs, sans lesquels ce moment du passé n'aurait jamais pu avoir lieu.



Une passerelle vers les voyages ou l'évasion par la lecture...

Avec la nouvelle saison et de nouveaux livres la bibliothèque a effectué sa rentrée.

L'équipe des bénévoles vous invite à venir consulter la liste des nouveautés (Musso, Levy, Bourdin, Cornwell etc.) et à les emprunter aux jours et heures d'ouverture: les mercredis de 16h à 18h et les samedis de 10h à 12h.

Ensuite, et afin de contribuer à faire connaître ce lieu par les enfants de notre village, un après-midi « contes » a eu lieu le mercredi 19 décembre pour le plus grand plaisir des enfants, avec Mme Sophie Raoul Jourde, et s'est clôturé par un goûter.



Mercredi 19 décembre
Contes de Noël
 16 h
Bibliothèque GAILLON SUR MONTCIENT
 Avec Sophie Raoul Jourde
 Comédienne conteuse de la Farandole des Contes
 LA FARANDOLE DES CONTES

Soirée Belote

La Caisse des écoles a organisé pour la deuxième année une soirée belote le 20 octobre. Cette fois-ci, avec plus de succès que la fois précédente, puisque de nombreux joueurs avaient pris place autour des tables pour 4 tours de 12 parties acharnées.

Le gros lot, un repas au restaurant du Golf, a été âprement disputé comme on peut s'en douter. Et le vainqueur, venant de Paris, l'a même échangé contre le 2^e lot, le jambon ! Tout peut s'arranger !



5^e Marché Artisanal et gastronomique



Le début des festivités de Noël a été lancé en ce samedi 8 décembre. Des animations très appréciées des enfants ont ponctué cette journée avec l'atelier de fabrication de couronnes de Noël, le châlet des lutins (structure gonflable) et la visite du Père Noël.

De nombreux exposants étaient présents (Champagne, vins, foie gras, chocolats, fromage, épices, fleurs, objets de Noël, bijoux) avec cette année un repas « Poulet à la Vallée d'Auge » pour les plus gourmands.

La magie de Noël a été prolongée par les chants des enfants de l'école des Quatre Vents. Pour clôturer cette journée, les membres de la commission culture jeunesse et vie locale ont servi du chocolat et du vin chaud.

Les impôts de nos aïeux à Gaillon-sur-Montcient



Le collecteur de la Taille.

Nos ancêtres, jusqu'à la Révolution Française payaient de nombreux impôts, parmi lesquels se trouvaient parmi les plus injustes et oppresseurs. Sous l'ancien régime seul le tiers état était soumis à l'impôt. Les privilégiés : noblesse et clergé ne payaient pas d'impôt. Les paysans devaient payer la taille, la gabelle, devait au roi

des jours de corvée, le champarteur venait prendre le dixième des récoltes, et le curé lui aussi avait droit à un dixième : c'était la dîme.

- LA DÎME du Clergé, perçue par le CLERGÉ.
- Mais aussi LA DÎME GROSSE frappant les cultures essentielles comme les céréales.
- LA DÎME PETITE ou MENUE qui se levait sur les FRUITS.
- LA DÎME ANCIENNE qui se percevait sur les TERRES en culture depuis des temps immémoriaux.
- LA DÎME VERTE qui se percevait sur les POTAGERS.
- Sans compter les DÎMES D'USAGE qui se percevaient partout et s'ajoutaient également les DÎMES propres à une région ou à une SEIGNEURIE.
- LA TAILLE impôt levé chaque année payable selon les revenus de chacun.
- LE CENS redevance payée par des roturiers à leur Seigneur. Il correspond en partie à l'impôt territorial en partie aussi sur le FERMAGE.
- Le DROIT DE VINAGE Impôt perçu sur la FABRICATION du VIN, de BIÈRE ou d'ALCOOL.
- L'AFFORAGE droit prélevé sur la VENTE du vin, bière ou alcool.
- LE DROIT DE PONTENAGE (ou PÉAGE) Le seigneur ou le prévôt du village percevait un droit de péage pour PASSAGE sur ou sous les PONTS.
- LE DROIT DE GAMBAGE droit que devaient acquitter les BRASSEURS sur leur production.

- LE DROIT DE MARCHÉ comme son nom l'indique, il se percevait comme droit de place pour vendre sur le marché.
- L'OCTROI droit perçu à l'entrée des villages sur certaines denrées.
- LA TONLIEU correspondant également aux OCTROIS et s'appliquant aux marchandises entrant en ville pour y être consommées.
- LA CORVÉE redevable au ROI à savoir travailler un certain nombre de jour par mois pour l'entretien des routes mais aussi travaux des champs etc.
- LA GABELLE A l'époque le sel était un aliment vital pour la conservation des aliments. Un impôt spécial « monopole royal » fut alors créé : chaque habitant était obligé d'acheter très cher, un minimum de sel par an. Cet impôt était particulièrement détesté.
- Les Gabelous au village :

Voulez vous voir des gens haïs ? Guettez les gabelous quand ils viennent au village. Les hommes les regardent de travers, d'un sombre regard qui ne dit rien de bon, les femmes, si elles pouvaient, les déchireraient avec les ongles. Ils entrent brusquement dans la maison ; de force ils fouillent la mesure, pour voir s'il n'y a pas de sel caché. Ils se font montrer le coffre : « Toi, tu n'as plus de sel assez : Qu'en as-tu fait ? Tu l'as vendu, sans doute ! » Procès, amende, prison. « Toi tu en as trop évidemment, tu as acheté du sel de fraude. » Procès encore. On perdait toujours. Le gabelou méprisé, haï, souvent battu se vengeait : il ruinait qui il voulait.

Comme le sel du roi se vendait fort cher, beaucoup de gens faisaient métier d'en fabriquer et d'en vendre en fraude : ce sel de fraude, les gens de gabelle l'appelaient



du « faux sel », le sel du roi étant le seul vrai, et les fraudeurs « faux sauniers ». Entre ceux-ci et les gabelous c'était guerre à mort, guerre de nuit et d'embûches. Quand on les prenait ils étaient pendus.

(D'après Charles DELON) « Les paysans ».

■ le CHAMPARTEUR (10^e des récoltes).

■ LES DROITS DE SUCCESSION chez les personnes aisées, on enlevait autrefois un CHEVAL ou un MEUBLE de prix à la mort du chef de famille. CHEZ LES DÉMUNIS on prenait un vêtement du défunt.

■ LE DROIT DE QUINT DERNIER se percevait sur certaines successions et pouvait s'élever jusqu'au CINQUIEME de l'héritage.

Nous le constatons que d'impôts et nous nous plaignons aujourd'hui! La plupart, de ces impôts venus du fond des âges, disparut à la RÉVOLUTION, mais d'autres furent créés tout aussi injustes et contraignants, comme par exemple pour ne citer que celui-ci :

■ L'impôt SUR LES PORTES ET FENÊTRES de chaque maison!

Inutile de détailler le nombre de fenêtres qui se virent soudainement être condamnées et même quelques portes afin de contourner l'impôt mais la RÉPUBLIQUE avait l'œil et punissait sévèrement les contrevenants.

Arriva plus tard: LA TAXE SUR LES CHIENS! EH oui... nos amis les bêtes créaient l'impôt pour leur maître... taxe payable à la commune sur toutes les têtes de CHIENS appartenant à une famille!

Et bien sûr pour les commerçants LA PATENTE!

Et combien d'autres encore... À commencer par l'impôt sur le REVENU... toujours en usage de nos jours...

À GAILLON SUR MONTCIEN, nous relevons dans le CADASTRE du village, ceux payant l'impôt sur leurs BIENS après la RÉVOLUTION. (Voir tableau ci-contre.)

On y trouve également la famille ZIEGLER Joseph, demeurant 16 rue du Progrès à VINCENNES, ainsi que la famille DAUNÉ.

Madeleine Arnold-Tétard

Sources: « Les Impôts de nos ancêtres » – article paru dans « Histoire du Mantois » auteure: Madeleine Arnold-Tétard – Relevé des contribuables à GAILLON par Marie-Christine DUBERNARD de 1827 à 1919 Matrice cadastrale.

ANNÉE	OBSERVATIONS ET CONTRIBUABLES
1827	MAUVOISIN d'Hardricourt
1827	SARRAZIN Marie-Catherine
1827	LAINÉ Jean Louis Cultivateur à Gaillon ayant le plus de terres cultivables
1828	LAISNÉ Raphaël
1829	LAISNÉ Jean Denis dit « LA CRIBLURE »
1829	MOINE Veuve
1846	LAISNÉ Adrien pour 85 M ²
1850	SARRAZIN Jean Denis
1855	LASSERET (LASSERAY) à RIFFY
1868	LEMOINE Louis veuf – moulin démolition partielle et une maison
1869/1914	CAUCHOIS Ange François
1869	LAISNÉ Eugène – boulanger à ORGEVAL demeurant CONFLANS STE HONORINE
1869	LAISNÉ Victor Jule pour 1 maison
1871/1898	LANCHANTIN Louis Denis à RUEIL SERAINCOURT
1878	CAUCHOIS Louis pour des terres
1882	LAISNÉ Louis Paul pour 1 maison
1882/1905	LAISNÉ Louis dit « BIRON » le bout de la ville plus terre et une maison au four aux prêtres
1883	BALA Charles pour 1 maison
1884	PARQUET Louis Maur, épouse BOILEAU Amélie demeurant rue de Normandie à PARIS
1885	RAVANNE Pierre Henry demeurant PARIS Av. Messine
1888/1910	RAVANNE Gustave Artiste Peintre
1891/1908	LAISNÉ Louis Paul - terres
1891	MAUVOISIN Ambroise - terres
1892	LAISNÉ Georges, Louis Philippe, Denis François, Jean Jacques
1892	MONET Nicolas chemin vicinal d'Hardricourt
1899	LAISNÉ Eugène Garde à Mézy, précédemment Garde à SAILLI EN GOUFFERU (Orne)
1908	LAISNÉ Eugène
1909	FOULON Louis propriétaire à MEULAN
1912	COURTOIS François Etienne « Les FRICHES » 1400 M ²
1912	RAVANNE Louis Joseph MEULAN – Un frère RAVANNE Robert François habite ST GERMAIN EN LAYE
1913	LAINÉ Adrien gendre de Wolff qui est charcutier à PARIS Bd Beauséjour, « LES SÉTAIS » terre 350 M ²
1919	BALA Alfred – terres -

COMMUNE DE GAILLON-SUR-MONTCIENT

Cérémonie des Vœux
Jeudi 17 janvier 2013
à 19h00 à la Salle des Fêtes

Le Maire et le Conseil Municipal

Agenda du 1^{er} semestre 2013



Dates	Manifestations et événements
17 janvier	Vœux du Maire et du Conseil Municipal
27 janvier	Loto enfants
3 février	Sortie théâtre
12 février	Thé dansant AGYS

23 mars	Soirée Loto
12 au 14 avril	Festival de théâtre amateur
25 mai	Fêtes des mères
15 juin	Fête des pères
25 août	Sortie mer

Collecte des encombrants :

14 janvier 2013 • 11 avril 2013 • 12 septembre 2013